



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 15 Numéro 3 Septembre 2023

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : info@lacdesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Aigloise et Aiglois,

Bonjour,

L'automne est déjà à nos portes, pour moi c'est ma saison favorite, à cause des paysages, des couleurs et de la température.

Comme 2023 tire à sa fin, j'en profite pour vous donner un petit statut des projets actifs sur votre territoire.

En premier lieu, vous remarquerez que la rénovation du centre de loisirs Diane Roy avance bien selon l'échéancier. Merci à notre jeune entrepreneur local ! Bonne nouvelle cette subvention a même été majorée par le ministère du loisir et du sport.

Comme deuxième projet réalisé par la maison des jeunes La Piôle, accompagné par la municipalité est presque complété soit un Skate Park. Les règlements seront affichés sous peu. Cette infrastructure semble être appréciée de nos jeunes.

Vous vous souvenez du sentier près de la rivière qui date de 2003. Et bien le CDL à donner un mandat à une entreprise de le remettre à niveau. Les travaux sont débutés et on vous demande d'attendre la fin des travaux pour vous y rendre question de sécurité.

Notre Lac, quel joyau qu'il faut protéger. C'est pourquoi une station de lavage des embarcations est en construction rue du quai près du bâtiment des douches. En 2024, il sera obligatoire que toutes les embarcations soient enregistrées à faible coût. Le règlement qui a été approuvé au Lac-des-Aigles et partout au Témiscouata explique bien les détails en lien avec la station de lavage et la protection des Lacs.

Comme je vous ai déjà mentionné, notre bâtiment d'abrasif doit être structurellement réparé. La solution retenue a été d'en construire un nouveau mieux adapté et du même coup redonner une nouvelle vocation au bâtiment existant. Une subvention couvre 80% des coûts et ces travaux devraient débiter sous peu.

Prochaines parutions du Bulletin

- Hiver 2023
- Printemps 2024
- Été 2024
- Automne 2024

Date limite de remise des articles

- 08 décembre 2023
- 08 mars 2024
- 10 Juin 2024
- 09 Septembre 2024

Table des matières

<i>Mot du maire</i>	1-2
<i>Taxes</i>	2
<i>Avis Public</i>	3-4-5
<i>Sûreté du Québec Chronique</i>	6-7
<i>Informations municipales</i>	8-9-10-11
<i>Correspondance</i>	12
<i>Ritd</i>	13-14
<i>Info Bibliothèque</i>	15-16
<i>Horaire Messe, Cuisine Collective</i>	17
<i>Nouveau-Né, Ramonage, Changement d'heure</i>	18
<i>Recette Gourmande</i>	19
<i>Parc Natur'Ailes</i>	20
<i>Calendrier des évènements Horaire bureau, biblio, MDJ</i>	21
<i>Membre du conseil et Employés municipaux</i>	22

Le dernier projet que je voudrais vous présenter est la demande de regroupement entre votre municipalité et la municipalité de St-Guy. Ce regroupement est demandé dans un but d'économie et d'efficacité administrative. Les deux municipalités ont complètement suivi le processus exigé par le ministère. Celui-ci a demandé une étape supplémentaire à la commission municipale soit de rencontrer les citoyens qui le désirerait ce qui a été fait en juillet. La commission devrait avoir fait ses recommandations au ministère qui devrait nous donner une réponse sous peu. Pour ma part, tout ce que je souhaite c'est d'avoir une réponse rapidement.

Qu'elle soit négative ou positive pour nous permettre de passer à autre chose ou à mettre l'énergie qu'il faut pour compléter le regroupement dans le cas d'une réponse positive.

Pendant que j'écris ces quelques lignes de l'année 2023 qui tire à sa fin, je prends conscience du surplus de travail qui retombe sur les épaules des employés de bureau.

Tout ce travail est en surplus du travail administratif habituel.

J'en profite donc en votre nom et au mieux de remercier l'équipe administrative gérée avec professionnalisme par notre Directrice Générale d'expérience, Madame Francine Beaulieu.

Bon automne à tous !

Pierre Bossé

Maire

Date des versements de taxes annuelles 2023 (Sauf mise à jour)

1 ^{er} versement :	23 février 2023
2 ^e versement :	24 mai 2023
3 ^e versement :	22 août 2023

Modalités de paiement

Sur internet par AccesD Desjardins : Inscrire Lac-des-Aigles dans nom du fournisseur. Le # de référence est numérique, il correspond au numéro de matricule (ex : 1717223040) et il est formé d'un minimum de 10 chiffres et d'un maximum de 12 chiffres. Vous devez entrer le numéro de référence sans tirets, sans espace.

Au guichet automatique

Au comptoir

Par réseau téléphonique

Prévoyez deux à trois jours de délais avant la date d'échéance pour éviter un retard dans votre paiement à la municipalité et des frais d'intérêt supplémentaires.

Par la poste

Chèques et chèques postdatés. Le coupon de paiement original doit accompagner chacun des versements et le numéro de matricule doit être inscrit à l'endos de chacun des chèques.

Au comptoir du bureau municipal (73, rue Principale)

Argent comptant ou chèque

AVIS IMPORTANT – TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES 2023

Tous les comptes de taxes, permis ou autre compte qui seront en souffrance à la réunion du mois de novembre, feront partie d'une liste qui sera dressée et remise à chaque élu lors de la séance du conseil du 6 novembre 2023 et elle devient publique. De plus une pénalité sera chargée à chaque propriété. Si vous ne voulez pas que votre nom y apparaisse il est important d'acquitter la totalité de vos comptes en souffrance d'ici là.

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2023 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT 202-23 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION, ...
- STATION DE NETTOYAGE DES EMBARCATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QUE les espèces envahissantes peuvent se propager d'un lac à l'autre par les coques et les moteurs d'embarcations, les remorques ou par les appâts vivants utilisés en pêche sportive et que des mesures préventives doivent être mises en place de façon à contrer la propagation et l'infiltration de ces espèces dans les lacs intérieurs, ce qui aurait potentiellement des impacts majeurs sur l'économie globale et la valeur foncière des propriétés riveraines des lacs affectés ;

ATTENDU QU'une des façons efficaces de contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes est le nettoyage à l'eau chaude et à pression des embarcations qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir une tarification selon les pouvoirs accordés par les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale qui permet de financer en tout ou en partie les biens, services et activités afin d'assurer la protection des lacs de son territoire ;

ARTICLE 2 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

ARTICLE 7 – Preuve de lavage journalier

Tout utilisateur dont l'embarcation se trouve sur un plan d'eau de la municipalité doit avoir en sa possession sa preuve de lavage journalier valide, de la bonne date et de la bonne catégorie d'embarcation.

ARTICLE 19 – Montant de l'amende

Le montant minimal et le montant maximal de l'amende décrite à l'article 18 s'établissent comme suit :

	Première infraction	Récidive
Personne physique	200 \$ à 1 000 \$	400 \$ à 2 000 \$
Personne morale	400 \$ à 2 000 \$	800 \$ à 4 000 \$

Le Règlement # 202-23 peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce dix-septième jour du mois d'août deux mil vingt-trois.

Francine Beaulieu, directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC - Municipalité de Lac-des-Aigles

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ - AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le **6 septembre 2023**, le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles a adopté le règlement d'emprunt numéro 203-23 intitulé : Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'Hydro-Québec et de Telus situés sur le chemin Pelletier et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts.
2. Ce règlement prévoit que pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 203-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
4. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures **Mardi, le 26 septembre**, au bureau de la municipalité de Lac-des-Aigles, situé au 73, rue Principale.
5. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 203-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **55**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 203-23 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 26 septembre, au bureau municipal de Lac-des-Aigles situé au 73, rue Principale.
7. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h. **Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :**
8. Toute personne qui, le 6 septembre (date de l'adoption du règlement) n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins six mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
9. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins douze mois ;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
10. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins douze mois ;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
11. Personne morale il faut :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 septembre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE 11 septembre 2023

Francine Beaulieu
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles
AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :
RÔLE TRIENNAL 1ÈRE ANNÉE

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Lac-des-Aigles pour les années 2024, 2025 et 2026, a été déposé au bureau de la soussignée situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, le 8 septembre 2023 ;

Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle ;
Une demande de révision prévue par la section 1 chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le **règlement numéro 03-97**, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Lac-des-Aigles à l'attention de la secrétaire-trésorière ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-des-Aigles ce onzième jour du mois de septembre deux mil vingt-trois.

Francine Beaulieu
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

JE, SOUSSIGNÉE, FRANCINE BEAULIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE RÉSIDANT À LAC-DES-AIGLES, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE ENTRE 9 H 00 ET 9H 30, LE 11^{ÈME} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023, À CHACUN DES ENDROITS SUIVANTS, SAVOIR : AU BUREAU MUNICIPAL ET PUBLIÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS.

Francine Beaulieu, directrice générale



RESPECTER LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR UNE RENTRÉE SÉCURITAIRE

– Au cours des prochains jours, partout en province, des centaines de milliers d'élèves reprendront la route vers leurs établissements scolaires. La présence d'autobus scolaires, de piétons, de cyclistes et de brigadiers augmentera nécessairement l'achalandage sur le réseau routier. Dans un but de prévention, du 28 août au 8 septembre prochain, les policiers de la Sûreté du Québec intensifieront leurs interventions aux abords des écoles. Les usagers de la route sont invités à redoubler de prudence afin d'assurer une rentrée scolaire sécuritaire pour tous.

Sécurité routière : quelles sont les règles ?

- Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, l'amende est doublée si l'infraction est commise durant la période scolaire. La période scolaire est le laps de temps qui débute à 7 h et se termine à 17 h, chaque jour du lundi au vendredi pendant les mois de septembre à juin.
- Les usagers de la route, incluant les cyclistes, ont l'obligation de s'immobiliser à plus de cinq mètres à l'approche d'un autobus ou d'un minibus dont les feux rouges intermittents sont en marche ou dont le signal d'arrêt obligatoire est déployé.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.
- Les conducteurs sont dans l'obligation de s'immobiliser à l'approche d'un passage piéton lorsqu'un piéton s'est engagé sur les bandes jaunes ou blanches ou qu'il a manifesté clairement son intention de le faire.

Rappelons également l'importance du respect de la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école ; ceux-ci doivent s'assurer de le faire à un endroit sécuritaire afin d'éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Pour plus d'informations sur les différentes réglementations, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) au lien suivant : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere>

En cohérence avec la stratégie en sécurité des réseaux de transport Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation (PISTE), la Sûreté du Québec se joint une fois de plus à ses partenaires en sécurité routière pour l'amélioration du bilan routier.

Bonne rentrée scolaire !

Chronique de la Sûreté du Québec : Fraudes Grands-parents KRTB

Bonjour,

Au courant des derniers jours, les enquêteurs des postes de la Sûreté du Québec du KRTB ont ouvert près d'une dizaine de dossiers de fraude de type « Grands-Parents ». Au moins sept personnes ont subi des pertes monétaires s'élevant à quelques milliers de dollars, mais plusieurs autres personnes auraient été approchées par les fraudeurs sans toutefois mordre à l'hameçon.

La Sûreté du Québec désire rappeler aux aînés quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victime de fraude de type « Grands-Parents ». Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes.

Dans les fraudes « Grands-Parents » ou « petit-fils » les suspects utilisent souvent la même approche auprès de la personne âgée : ils communiquent avec elle par téléphone en personnifiant être leur neveu, petit-fils, un policier ou un avocat et demandent quelques milliers de dollars pour procéder à la libération de la personne présumée incarcérée ou être impliquée dans une collision. Ils profitent de la vulnérabilité de la personne âgée pour lui mettre de la pression en jouant avec ses émotions.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. Dans certains dossiers récents, ils allaient même jusqu'à envoyer quelqu'un chercher l'argent chez la victime pour payer la présumée caution. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme ou une personne en autorité au sein de l'entreprise pour la fraude du président.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.
- Posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche ou employeur serait en mesure de répondre et éviter de fournir des informations sur la personne ou l'entreprise.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section Conseils de son site Web <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/> afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou de consulter le site web du Centre antifraude du Canada au <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca>

Claudine Boucher
Conseillère en communication et promotion touristique

MRC de Témiscouata
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0
Sans frais : 1 877 303-6725 ou 418-899-6725 # 4412
Télécopieur: 418-899-2000
cboucher@mrctemis.ca

Notre portail régional: www.mrctemisouata.qc.ca
Notre site touristique officiel: www.tourismetemisouata.qc.ca
Notre site culturel: www.culturetemisouata.ca

INFORMATIONS MUNICIPALES

Juin 2023 – Juillet 2023 – Août 2023

RÉSO 135-23 RENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET FLEURS (PARTERRES, ENTRÉES DU VILLAGE, BELVÉDÈRE ET PARC D'EXERCICE)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Sacha Cima pour l'entretien paysager du Lac-des-Aigles. (Hôtel de ville, bureau municipal, les pancartes d'entrée de village, parc intergénérationnel et belvédère). Ce contrat comprend la taille des arbres fruitiers, arbustes, nettoyage de plates-bandes, entretien et division de vivaces, raclage et désherbage.

À 180 \$/mois de la mi-mai à octobre (s'il y a lieu) payable après chaque réunion du conseil.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice-générale Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer ce contrat.

RÉSO 137-23 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTMD POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024 & 2024-2025 **CONSIDÉRANT QUE**

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2023-2024, ainsi que les années 2024-2025 & 2025-2026 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites ;
3. Une correspondance datée du 5 mai 2023 du MTMD établit à 254 216,50 \$ le prix pour la saison 2023-2024 et les suivantes ;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

1. **DÉCISION :** Le conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6507-23-4529 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2023-2024, jusqu'au 1^{er} juin 2024, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

2. **SIGNATAIRE :** Le conseil désigne monsieur Pierre Bossé, maire et madame Francine Beaulieu, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

RÉSO 139-23 SUIVI DE LA DEMANDE DE LA COOP HAUT PLAN VERT – BUTS DE SOCCER ET BALLONS

Suite à la réunion du mois de mai, des vérifications ont été faites et des buts n'existent plus.

Sur Amazon des buts de « Franklin Sports » 12' x 6' avec filets à 234.49 \$ chaque et ballons à 37.50 \$/chaque. Total 2 buts + 2 ballons de 543.98 \$ + taxes = 625.43 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'achat de ces équipements au coût total de 543.98 \$ + taxes.

RÉSO 143-23 APPUI AUX COMMÉMORATIONS 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ ET HOMMAGES AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET VILLAGES FERMÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »,

Considérant l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70,

Considérant l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec,

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de Commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommages aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec qui auront lieu du 15 au 18 août 2024 à Esprit-Saint, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ) et octroie un don de 50 \$ pour la tenue de l'évènement, remboursable si annulation.

RÉSO 145-23 ASPHALTE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des Transports, avec photos à l'appui, de faire les réparations de l'asphalte sur la route 232, certains endroits étant fissurés très profondément et sont un danger pour les utilisateurs de la route.

RÉSO 151-23 TRAVAUX HYDRO-QUÉBEC – CHEMIN PELLETIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale, Mme Francine Beaulieu pour signer l'entente de réalisation de travaux majeurs (excluant l'alimentation souterraine) avec Hydro-Québec fixant les engagements des parties afin de répondre à la demande d'alimentation, pour le projet de développement au chemin Pelletier qui vise l'alimentation de plusieurs installations électriques permanentes, selon l'Entente d'Évaluation pour travaux majeurs, pour un coût total de 103 984 \$ - partie remboursable de 8 300 \$ = 95 684 \$ + taxes = 110 012.68 \$ (Article 8.1).

À la date de mise sous tension, Montant à payer en un seul versement, dans les 21 jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC.

Référence : DCL-23168238

Que ces frais soient payés par emprunt.

RÉSO 152-23 TRAVAUX TELUS – CHEMIN PELLETIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu pour signer la « Demande d'exécution des travaux » avec TELUS pour le projet de développement au chemin Pelletier sur une distance de 1361m et accepte l'Offre de service DCT 572190 de l'évaluation des travaux à 29 682.14 \$ + taxes = 34 127.04 \$ + Frais de traitement 3 heures à 170 \$/heure, selon l'offre reçue de Telus le 6 juin 2023.

N/R : 2906599, V/R : Réseau HQ 6716730 DCL-23168238

Que ces frais soient payés par emprunt.

RÉSO 153-23 TRAVAUX HYDRO ET TELUS – CHEMIN PELLETIER - EMPRUNT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par règlement d'emprunt pour le paiement des frais d'Hydro-Québec et de Telus pour les travaux au chemin Pelletier pour un montant de 150 000 \$.

Que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer tout document relatif à cet emprunt.

RÉSO 156-23 RAPPORT – SAINT-JEAN BAPTISTE (MICHEL – HOT-DOG GRATUIT), MÉCHOUI – BAR (CDL) – FEUX D’ARTIFICE

La Municipalité de Lac-des-Aigles a organisé samedi, le 24 juin 2023 des activités pour la Saint-Jean-Baptiste, des hot-dogs (10 douzaines) ont été offerts gratuitement à compter de midi, souper Méchoui au coût de 22 \$ adulte et 14 \$ enfant par le Resto chez Lelou, jeux gonflables ainsi que des jeux format géant de la société jeux d’évasion, Maquillage pour enfant et bar (CDL et Manon Bourgoin en charge). 177 cartes pour adultes et 19 pour enfants ont été vendues pour le souper méchoui.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie tous les participants, tous les bénévoles de la Maison des Jeunes la Piôle, des Cuisines collectives du Haut-Pays, de la Corporation de développement du lac (CDL), les pompiers, conseillers et employés municipaux.

Et remercie tous les commanditaires Dépanneur chez Carolie, Cantine Royal et le Resto chez Lelou.

RÉSO 157-23 STATIONNEMENT DE L’ÉGLISE VERSUS LE PROJET

Travaux à faire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire l’achat du CDL de la partie du terrain de leur prochaine propriété terrain à lotir (église), concernant le stationnement pour un montant de 1 \$.

Et que les travaux de réfection de ce terrain soient mis dans la Programmation TECQ à venir 2025.

RÉSO 161-23 NETTOYAGE KIOSQUE

Beaucoup de touristes arrêtent à la plage, au kiosque et celui-ci est très souvent en piètre état. M. Sacha Cima demande 40 \$/semaine pour faire son entretien

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, ajoute au contrat de M. Sacha Cima 40 \$ par semaine pour faire l’entretien du kiosque payable par mois après chaque réunion (GL 02-70140-521), et ce jusqu’à la fin de son contrat pour les arbustes, soit fin octobre (s’il y a lieu).

Le présent contrat est, pour la saison Été 2023 de Mai à octobre (environ 6 mois).

RÉSO 164-23 SKATE-PARK

Par la résolution # 83-23 la Municipalité avait accepté de: Fournir 400 tonnes de gravier MG20, 5 jours d’hébergement dans 1 chalet au Parc Natur’Ailes pour les ouvriers, ainsi que la clôture de chantier. Les ouvriers (3-4) débuteraient le projet vers le 17 juillet. Nos 2 chalets sont complets en juillet et août. Offre du Domaine Carte Blanche pour l’hébergement à 90 \$ / nuit / ouvrier. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l’offre du Domaine Carte Blanche pour l’hébergement à 90 \$/nuit / ouvrier pour l’hébergement des ouvriers (3 ou 4) pour la réalisation du projet de Skate-park du 17 juillet pendant 3 ou 4 semaines.

RÉSO 174-23 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine l’engagement de M. Luc Caron, le 17 juillet 2023, comme employé aux travaux publics en probation 3 mois à 40 h/semaine selon l’échelle 1 en vigueur. Conditionnel à l’obtention de sa Classe 3 pour conduire les véhicules de déneigement (lourds) dans les prochains mois (d’ici décembre 2023).

Employé aux travaux publics, pour effectuer toutes tâches demandées par son supérieur M. Yves Caron (arrosage des jardinières, entretien des routes, déneigement, ...)

RÉSO 176-23 TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC ET RUE JEAN-RIOUX – SUBVENTION PPA-CE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Reçu annonce de la députée Amélie Dionne qu’une aide de 10 000 \$ nous est octroyée de son budget discrétionnaire PPA-CE suite à notre demande de 30 000 \$ faite en mai 2023.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète le début des travaux. Au chemin du Nord-du-Lac et la rue Jean-Rioux.

RÉSO 177-23 TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – SUBVENTION PPA-ES – FIN (5 000\$ À RECEVOIR)

Il reste un montant de 5 000 \$ de travaux à faire sur le chemin du Nord-du-Lac et recevoir la dernière tranche de la subvention sur 3 ans. Que la municipalité de Lac-des-Aigles décrète le début de la fin des travaux pour cette 3^e tranche du programme PPA-SE au Nord-du-Lac.

RÉSO 179-23 4 FENÊTRES SOUS-SOL DES LOISIRS HORS CONTRAT

Offres de Construction Étienne Leblanc-Breault, 4 fenêtres à 3 150 \$ + taxes = 3 621.71 \$ pour le projet des Loisirs, hors contrat.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Construction Étienne Leblanc-Breault pour enlever 4 fenêtres aux Loisirs et en installer 4 nouvelles avec finition intérieure et extérieure à 3 150 \$ + taxes, subventionné par PSISRPE du Ministère de l'Éducation.

RÉSO 180-23 VENTE DE L'ENCLOS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine la vente de l'enclos le 20 juillet, suite à l'appel d'offres, enclos pour démolition vendu à 1 225 \$ à Anthony Lévesque, paiement reçu en argent le 20-07-2023 (Reçu # 3250).

RÉSO 181-23 CAMP DE JOUR – FIN LE 11 AOÛT 2023 – FÉLICITATIONS

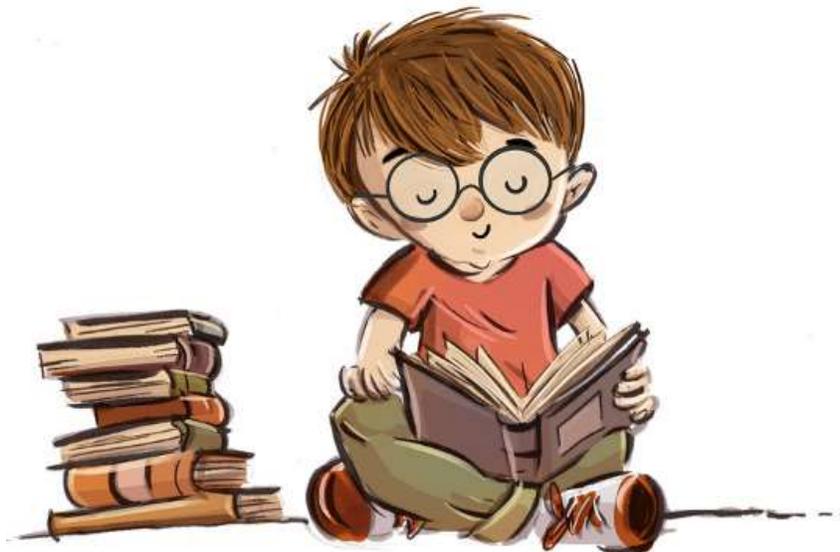
Cet été, étant donné le nombre d'inscription élevé (31), 3 animatrices ont été engagées (quota de 10-12 enfants/ animatrice). Le taux maximal de participation a toutefois été de 22-23 enfants par jour. Plusieurs enfants inscrits (4) ne se sont jamais présentés au camp de jour et 3 autres se sont présentés 1 journée ou moins. Pour 2024 la municipalité analysera la possibilité de facturer des frais d'inscriptions par enfant. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite et remercie les 3 animatrices des terrains de jeux MLLE Sara Castonguay, Ariane Sirois et Julianne Sirois pour leur excellent travail.

ENSEIGNE

Un petit rappel que sur l'enseigne, Réso 69-23 aucune publicité pour les commerces, entreprises,... ne soit faite à moins d'activités spéciales et occasionnelles, comme Fête des mères, Saint-Valentin, ...

RANG 3

Il semble que le rang 3 est en piètre état. Des vérifications seront faites par le contremaître.



Correspondance (Juin-Juillet-Août)

1. Reçu le 25 mai, un chèque de 1 120 \$ de La Fête Nationale du Québec suite à notre demande de subvention faite au montant de 1 400 \$ (80 %).
2. Reçu un courriel le 4 mai du MAMH nous avisant que le programme TECQ 2019-2023 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Il est ainsi renommé TECQ 2019-2024.
3. Reçu un courriel du MELCCFP concernant un projet d'attestation d'assainissement municipale pour l'exploitation d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées. Ce projet d'AAM est aussi appelé préavis. Pour Lac-des-Aigles un webinaire aura lieu à l'automne car notre municipalité est prévue en janvier 2024.
4. Reçu de la FQM assurance un courriel nous mentionnant l'ajout d'une nouvelle couverture d'assurance pour soutenir les élus, employés et leur famille afin de contrer l'intimidation, et ce gratuitement pendant un an grâce à l'appui financier du MAMH.
5. Reçu un courriel le 25 mai du MTQ nous informant que les travaux Phase III de construction de l'autoroute 85 entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! occasionneront des entraves au sentier cyclable Petit-Témis. Le ministère mettra à la disposition des cyclistes un service de navette gratuite dans les secteurs fermés. On s'informe au 1 866-341-5724 ou sur la page web de projet de l'autoroute 85.
6. 1^{er} juin par courriel - Le ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs – Nous informe que dans le cadre du programme d'ensemencement pour une relève à la pêche volet hivernal, pour l'exercice financier 2023-2024, une aide financière de 4 000 \$, pour l'achat de poissons auprès d'une pisciculture privée, pour ensemercer le lac des Aigles. Notre participation à la conservation et au maintien du domaine faunique est appréciée et le ministre Benoit Charrette, nous félicite pour nos initiatives.
7. 20 juin par courriel - Monsieur René Lavoie du MTQ, nous confirme avoir reçu notre résolution 145-23, ainsi que les photos et nous indique que le MTMD est bien au fait de la dégradation avancée de la chaussée dans le village de Lac-des-Aigles. La réfection de la chaussée fait partie des priorités dans leurs stratégies de rehaussement et réfection des chaussées pour le C.S de Témiscouata-sur-le-Lac. Le MTMD a fait l'acquisition d'une paveuse neuve à l'été 2023 pour doubler l'asphaltage des routes dans les prochaines années. Le budget est au rendez-vous. Reste à espérer que dans un contexte plus difficile de recrutement de main d'œuvre que celui-ci ne viendra pas freiner leurs efforts.
8. Massothérapie Jessika – Nous informe que de nouveaux services (massage californien, femme enceinte, sportif et pierres chaudes, pose de cils, pose d'ongles, Lashlift, Wood thérapie, infra thérapie), sera offert dès juillet au 72, rue principale Lac-des-Aigles (au Domaine Carte Blanche). Pour prise de rendez-vous 418-730-5889.
9. 7 juin – Karine Gagnon Morin. Suite à la résolution # 138-23 félicitation Domaine Carte Blanche. Karine nous répond par courriel, que ce fut un réel plaisir de nous recevoir et ce n'est que le début d'une belle et grande aventure. Merci pour votre temps, votre disponibilité, votre soutien et surtout pour votre accueil qui demeure très apprécié même après un an et demi de citoyenneté.
10. 26 juillet 2023 – Programme d'aide à la voirie local (PVAL) volet entretien. Une aide financière est accordée à la municipalité au montant de 125 277,00 \$. Les modalités d'application 2021-2024 du volet entretien comprennent une nouvelle exigence, soit allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant, à défaut de quoi nous devons être en mesure de justifier notre incapacité à respecter le seuil. Cette exigence a été introduite afin que le programme contribue davantage à améliorer l'état du réseau routier local.



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **SEPTEMBRE 2023**

Les sujets essentiels du mois

Septembre : Bientôt l'automne et les feuilles mortes !

Alors que l'été tire sa révérence... que la rentrée est bel et bien amorcée... et que bientôt les couleurs de l'automne embelliront le paysage... La chute des feuilles vient toujours nous surprendre un peu par sa rapidité et ses quantités.

Rappelons qu'il est interdit de jeter les feuilles mortes et résidus verts aux poubelles. Plusieurs options s'offrent à vous pour éviter leur enfouissement :

- Vous pouvez les déchiqueter avec la tondeuse et les laisser sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- Vous pouvez aussi en faire un paillis en les déchiquetant. Enfouies sous une bâche tout l'hiver, elles prendront une belle teinte brune pour embellir et nourrir vos plates-bandes le printemps prochain.
- Il est aussi possible d'en faire une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- Vous pouvez finalement les apporter, ainsi que vos branches, dans l'un des 4 écocentres de la région (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) ou encore à votre dépôt municipal pour toutes les autres localités du Témiscouata. Informez-vous auprès de votre municipalité. Il y en a UN à proximité de chez-vous !

Boutiques communautaires, friperies et comptoirs de linge

Avec chaque changement de saison, vient le rituel de faire du ménage dans sa garde-robe. On doit alors se débarrasser des vieux vêtements et morceaux de textiles, réutilisables ou non.

ATTENTION ! Ils ne devraient jamais se retrouver dans votre poubelle et au site d'enfouissement.

Le Témiscouata peut compter sur 7 organismes qui gèrent des comptoirs de linge et souvent d'autres services à la population. Vous pouvez leur apporter votre linge, celui en bon état, propre et sec, et ils lui donneront une seconde vie.

S'il n'y a pas de comptoir de linge dans votre municipalité, vous pouvez également apporter vos sacs dans l'un des quatre écocentres de la région (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac (secteur Cabano).

Par la suite, les friperies et comptoirs de linge effectueront le tri pour vendre ou offrir en don les vêtements en bon état. Les textiles invendus ou inutilisables seront récupérés par la RIDT pour éviter l'enfouissement.

Tous ces surplus de linge, qui ne peuvent être réutilisés localement, sont envoyés chez Livr'Avenir pour être triés et redirigés vers d'autres endroits au Québec et ne pas être enfouis.

Pour tous les détails sur ces précieux partenaires au Témiscouata, cliquez sur le lien suivant

<https://ridt.ca/services-ridt/friperie-et-comptoirs-de-linge>

Gestion des matières résiduelles au Témiscouata... Aux citoyens de faire une différence !

Au Témiscouata, pour la gestion des matières résiduelles, c'est aux citoyens qu'il appartient maintenant de faire une différence.

C'est le constat qui se dégage d'une importante rencontre d'information tenue avant l'été et qui regroupait les maires des 19 municipalités de la région, leurs directeurs généraux, de même que les délégués municipaux siégeant à la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT).

Cette concertation régionale aura permis de faire le point sur les différents enjeux règlementaires et financiers auxquels sont confrontées la RIDT et ses municipalités membres.

Dans les faits, de nombreuses lois et réglementations gouvernementales encadrent les activités courantes de l'organisme et visent différents objectifs comme de réduire la quantité de matières éliminées, de recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, 60 % des matières organiques ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Pour ce faire la RIDT a mis en place une multitude de services qui permettent aux gens de poser le bon geste de tri et d'éviter de tout jeter avec les déchets. Même si la majorité des usagers participent activement, les élus ont pu constater à partir d'exemples concrets qu'il reste encore un bout de chemin à faire pour que ces services soient utilisés à leur pleine mesure.

Au niveau financier, on constate, comme dans d'autres domaines, que l'augmentation du coût de la vie et le manque de concurrence au niveau de plusieurs fournisseurs de service auront des incidences importantes dans les prochaines années. Bien que la RIDT essaye de mettre en place des systèmes plus performants pour rationaliser les coûts de gestion des matières résiduelles, les dépenses liées à la collecte et l'enfouissement ne cessent d'augmenter de manière importante.

Encore une fois, faire le bon geste de tri a toute son importance pour limiter ces augmentations de coûts. Au Témiscouata, il coûte bien moins cher de bien recycler avec le bac bleu ou d'apporter ses matières à un écocentre que de tout mettre à la poubelle.

Ainsi, comme le mentionne le président de la RIDT et maire de la municipalité de Rivière-Bleue, Monsieur Claude H. Pelletier, « chaque geste compte pour essayer de moins enfouir et limiter l'augmentation des coûts. En ce sens, la gestion des matières résiduelles au Témiscouata demeure plus que jamais une responsabilité partagée entre les municipalités, la RIDT et surtout... chacun des citoyens NES de la région ».

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

Les bienfaits du compostage : un pas vers un avenir durable

Le compostage est une pratique écologique et bénéfique qui permet de transformer nos déchets organiques en un engrais naturel riche en nutriments. En compostant nos restes de cuisine, les déchets de jardin et autres matières organiques, nous pouvons contribuer de manière significative à la préservation de l'environnement et à la santé de nos sols.

L'une des principales utilités du compostage est la réduction des déchets. Les déchets organiques représentent souvent une part importante de nos poubelles, mais en les compostant, nous évitons qu'ils ne se retrouvent au lieu d'enfouissement technique (LET). En réduisant la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la pollution de l'air associées à leur décomposition.

En transformant ces déchets en compost, nous créons une ressource précieuse pour nos jardins et nos plantes. Le compost est un amendement organique de haute qualité qui enrichit les sols en nutriments essentiels tels que l'azote, le phosphore et le potassium. En l'incorporant dans les sols, nous améliorons leur structure, leur capacité à retenir l'eau et leur fertilité globale. Cela favorise une croissance saine des plantes, réduit la dépendance aux engrais chimiques et encourage des pratiques de jardinage durables.

Le compostage offre également des avantages en matière de conservation de l'eau. Le compost améliore la structure des sols en les rendant plus poreux, ce qui favorise une meilleure rétention de l'eau. Cela signifie que les sols compostés peuvent mieux retenir l'humidité, réduisant ainsi les besoins en irrigation et contribuant à la préservation des ressources en eau.

En plus de ses avantages pour l'environnement, le compostage soutient la biodiversité. Lorsque nous compostons, nous favorisons le développement d'une vie microbienne saine dans les sols. Les micro-organismes bénéfiques présents dans le compost décomposent les matières organiques, créant un écosystème souterrain dynamique. Cette diversité microbienne est essentielle pour la santé des plantes et contribue à maintenir l'équilibre écologique dans nos jardins.

Le compostage est une pratique durable à petite échelle qui peut être adoptée par les individus, les familles, les communautés et même les entreprises. En encourageant et en soutenant le compostage, nous favorisons des pratiques respectueuses de l'environnement, réduisant ainsi notre empreinte écologique et contribuant à la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Finalement ! Le compostage est une pratique précieuse et utile. Elle permet de réduire les déchets, d'enrichir les sols en nutriments, de favoriser la conservation de l'eau et de soutenir la biodiversité. En comprenant l'utilité du compostage et en l'adoptant dans nos vies, nous contribuons à la construction d'un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

ACTIVITÉS

Journées de la culture : Vous êtes invités à participer aux activités gratuites offertes dans le cadre de l'édition 2023 des Journées de la culture qui se dérouleront les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre. Les bibliothèques de Lac des Aigles, Biencourt et Squatec sommes heureux de présenter une programmation variée. Les activités permettront de vivre la culture sous toutes ses formes.

Vendredi en soirée : Film en famille, popcorn... à Squatec

Samedi en avant-midi : course aux trésors, jeux gonflables, hot dog... à Lac des Aigles

Samedi en après-midi : Livre en fête ! , sculpture de ballon, barbe à papa... à Biencourt.

La programmation sera diffusées sous peu sur les pages Facebook des municipalités et celui de la bibliothèque.

Comme l'an passé si les familles participent à 2 activités sur 3 elles auront la chance de participer à un tirage d'un prix d'une valeur de \$250.00.

Le Club de lecture d'été TD :

Il y a eu une belle collaboration avec La municipalité, le réseau des bibliothèques et de la bibliothèque. Le Club a mis en vedette des œuvres et des artistes de partout au Canada. L'animatrice, Emma, invitait les enfants à découvrir le plaisir de lire à leur façon.

Souhaitons que des activités comme celles-ci sèment des graines pour que l'amour de la lecture accompagne les enfants toute leur vie.

Milieu scolaire :

Nous sommes très heureux cette année de recevoir les enfants du milieu scolaire à la bibliothèque. Malgré la distance à parcourir les enseignantes prennent le temps d'accompagner les enfants.

L'effet enseignant Selon des études récentes, rien dans l'école n'a plus d'effet sur les comportements et attitudes des élèves en lecture que les habitudes de lecture de leur enseignant. Lorsque ces derniers sont des passionnés de lecture et qu'il le montre en insérant dans leur pratique une plage horaire pour venir à la bibliothèque c'est gagnant.

Club de lecture virtuel

Pourquoi participer à un Club de lecture ?

La lecture est à la base un loisir solitaire, cependant partager nos impressions sur une lecture nous permet un échange d'idées très intéressant. Il est plus facile d'établir des liens avec des gens qui ont le même intérêt que nous. Ces rencontres, bien que virtuelles, sont une excellente façon pour plusieurs personnes de briser l'isolement. Faire partie d'un groupe est rassurant et est un excellent moyen de socialiser. Les échanges permettent d'ouvrir nos horizons et de faire de nouvelles découvertes littéraires. C'est par l'entremise de rencontres mensuelles que les participants ont la chance de partager leurs impressions sur une lecture.

Quel sont les modalités du Club de lecture virtuel ?

Nombre de participants :

Pour chaque session, un groupe de 8 à 14 participants est créé.

Un nombre minimal de personnes doivent être inscrit pour que le Club de lecture virtuelle ait lieu.

Si plus d'abonnés manifestent un intérêt pour le club de lecture, plus d'un groupe sera alors créé.

Objectif du Club de lecture :

Il y aura deux buts principaux à l'intégration du Club de lecture. Le premier sera de permettre aux membres de socialiser. Le second sera de faire découvrir de nouveaux livres aux passionnés de lecture.

Modalité d'inscription :

La participation se fait par inscription.

Pour être éligible au Club de lecture, il faut être abonné à une bibliothèque membre du réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

Si vous désirez faire partie du prochain groupe du Club de lecture virtuelle ou pour toutes questions, veuillez communiquer avec : nathalie.bellemare@crsbp.net en indiquant toutes vos coordonnées.

Heure d'ouverture de la bibliothèque

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Animation d'halloween : mercredi le 25 octobre à 18h30



Horaire des messes de Lac-des-Aigles À la salle municipale

Dimanche le 10 septembre :	10 : 00	Célébration de la parole
Vendredi le 15 septembre :	19 : 00	Messe
Dimanche le 8 octobre :	10 : 00	Messe
Dimanche le 15 octobre :	10 : 00	Célébration de la parole
Dimanche le 29 octobre :	10 : 00	Célébration de la parole



Cuisines Collectives du Haut-Pays

À participer à la Cuisine Collective une fois par mois dans votre Municipalité.

Cuisiner ensemble, expérimenter de nouveaux plats, partager nos meilleures recettes, planifier un menu équilibré avec les participants (es). Voilà ce que représente la mission des cuisines collectives.

C'est plus que de la cuisine. Elles permettent de :

- Sortir de la maison
- Faire des rencontres et tisser des liens d'amitiés
- Construire la confiance en soi
- Valoriser l'autonomie et la prise en charge
- Valoriser, acquérir et partager ses connaissances



Les ateliers de cuisine collective sont offerts à toute la population. Les ateliers débutent dans votre municipalité au mois d'octobre 2023.

LAC DES AIGLES							
OCT	NOV	DEC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
MERC. 18	MERC. 15	MERC. 13	MERC. 17	MERC. 21	MERC. 20	MERC. 17	MERC. 15

Pour plus d'information ou s'inscrire communiquer avec :
Sylvie Gagnon (coordonnatrice) ou Nathalie Mailloux (adjointe) au 418-779-2731



LAC DES AIGLES (GROUPE 2)							
OCT	NOV	DEC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
MARDI.17	MARDI 14	MARDI 12	MARDI 16	MARDI 20	MARDI 19	MARDI 16	MARDI 14

Avis aux parents d'un nouveau-né

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100,00 \$** à utiliser au Dépanneur chez Carolie.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre nouveau-né que nous afficherons dans le prochain journal municipal ☺



Voici bébé Théo Levesque Garçon de
Mélissa Labrie et Jonathan Levesque
Née le 28 Juillet

RAMONAGE DE CHEMINÉES



Entreprise de Rimouski offrant le service de Ramonage.
Ramonage Rimouski au 418 732-6570

Utilisez ces conseils de prévention des incendies pour sensibiliser votre entourage!

C'EST L'HEURE !



**VÉRIFIEZ
VOS AVERTISSEURS**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html>

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023, toutes les horloges devront être reculées d'une heure afin de revenir à l'heure «normale» du Québec.

Brown Betty aux pommes

- Préparation **30 minutes**
- Cuisson **1 heure**
- Portions **6 personnes**

INGRÉDIENTS

- 6 à 7 tranches de pain rassis (bien sec) sans la croûte et coupées en morceaux
- 125 ml (½ tasse) de beurre non salé fondu
- 125 ml (½ tasse) de cassonade
- 750 ml (3 tasses) de pommes Cortland pelées, épépinées et coupées en cubes
- 750 ml (3 tasses) de pommes McIntosh pelées, épépinées et coupées en cubes
- 1 ml (¼ c. à thé) de cannelle moulue (facultatif)

PRÉPARATION

- Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
- Au robot culinaire, réduire le pain en chapelure grossière. Vous aurez besoin de 750 ml (3 tasses) de chapelure.
- Dans un bol, mélanger la chapelure avec la moitié du beurre et 30 ml (2 c. à soupe) de cassonade. Réserver.
- Dans un moule carré de 20 cm (8 po) ou d'une contenance d'environ 2 litres (8 tasses), mélanger les pommes avec le reste de beurre et de la cassonade, le quart du mélange de chapelure et la cannelle. Parsemer avec le reste de la chapelure et couvrir de papier d'aluminium.
- Cuire au four 30 minutes. Retirer le papier d'aluminium et poursuivre la cuisson environ 30 minutes ou jusqu'à ce que la chapelure soit bien dorée. Servir tiède ou froid.



Rappel des tarifs pour la location des locaux municipaux

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

- Capacité de 160
- **125 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Pavillon du lac - 5 rue du Quai

- Capacité de 209
- **175 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu
- 5.50 \$ / poche de granules



Local du Centre des loisirs Diane Roy - 3 rue Sirois

- Capacité de 76
- **125 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu

Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.



Pour réserver :

Téléphoner au 418 779-2300 ou par courriel à info@lacdesaigles.ca Ou tania@lacdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme *Pauline Beaulieu*, gestionnaire
au 418-779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir en 2023 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 4 septembre----- Férié - Fête du travail
Mercredi, le 6 septembre ----- Réunion du conseil
Lundi, le 2 octobre ----- Réunion du conseil
Lundi, le 9 octobre ----- Férié - Action de grâces
Lundi, le 6 novembre ----- Réunion du conseil
Lundi, le 13 novembre ----- Férié - Jour du souvenir
Lundi, le 4 décembre ----- Réunion du conseil



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mardi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 - Fermé



Pour informations : 418 779-2300 ou info@lacsdesaigles.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Heures d'ouverture :

Maison des Jeunes "La Piôle"

Dimanche : Fermé
Lundi : Fermé
Mardi : 18 h 00 à 21 h 30
Mercredi : 18 h 00 à 21 h 30
Jeudi : 18 h 00 à 21 h 30
Vendredi : 18 h 00 à 22 h 30
Samedi : 18 h 00 à 22 h 30



Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans !

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

M. Pierre Bossé, maire : Dossiers MRC, gestion interne & la Route des Monts Notre-Dame

M. Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL) & Réserve Duchénier

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & Réserve Duchénier

M. Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

M. Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Mme Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice générale</i>	418 779-2300 poste 24
Mme Alyson Lavoie	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300
Mme Tania Khan	<i>Aide au secrétariat</i>	418 779-2300 poste 11
Mme Cindy Gallant	<i>Assistante technique</i>	418-779-2300 poste 13
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>Inspecteur municipal (jeudi Am)</i>	418 779-2300 poste 13
Mme Pauline Beaulieu	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
Mme Lise Leblanc	<i>Responsable de la bibliothèque</i>	418-779-2300 poste 17
M. Yves Caron	<i>Contremaître & Capitaine Pompier</i>	418-779-2300 poste 15
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des réseaux Aqueduc et Égout</i>	418-779-2300 poste 15
M. Éric Blier	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
M. Luc Caron	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	

Nous vous souhaitons un magnifique automne 2023

